

RÈGLEMENT N° 2011-226

RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME – AGRANDISSEMENT D'UNE AIRE D'AFFECTATION COMMERCIALE EN BORDURE DU BOULEVARD LAURE DANS LE SECTEUR DE L'ANSE

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles a adopté son règlement n° 2007-102 intitulé « *Plan d'urbanisme* » à sa séance ordinaire du 10 décembre 2007;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'amender ledit plan d'urbanisme pour permettre le zonage résidentiel d'une portion de terrain (zone forestière) situé à l'arrière du 1782, boulevard Laure et ainsi permettre aux propriétaires d'acquérir ce lot appartenant au ministère des Ressources naturelles et de la Faune et l'utiliser à des fins résidentielles;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Gaby Gauthier pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du 14 novembre 2011;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIVIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le présent règlement modifie le règlement n° 2007-102 intitulé « *Plan d'urbanisme* ».
3. Le règlement n° 2007-102 est amendé afin d'agrandir une aire d'affectation commerciale à même une aire d'affectation forestière, lequel territoire se situe au sud de la ligne électrique et à l'est de la rivière aux foins et finalement, au nord des lots suivants :

Une partie du lot 3 213 608, les lots 3 213 607, 3 404 191, 3 213 606, 3 213 603, 3 213 605, 3 213 604, 3 213 602 et une partie du lot 3 215 283.

Cette partie du territoire étant illustré à l'annexe « A » du présent règlement pour en faire partie intégrante.

4. L'extrait du plan d'affectation du sol, feuillet B, tel que modifié par le présent règlement et faisant partie intégrante du plan d'urbanisme n° 2007-102 est joint en annexe « B » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
5. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.
 - **PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 11 octobre 2011
 - **AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION** le 19 octobre 2011
 - **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE** le 1^{er} novembre 2011
 - **AVIS DE MOTION DONNÉ** le 14 novembre 2011
 - **RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 28 novembre 2011
 - **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES DONNÉ** le 21 décembre 2011
 - **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR** le 11 janvier 2012
 - **PUBLICATION D'UN RÉSUMÉ** le 11 janvier 2012
 - **ENTRÉE EN VIGUEUR** le 21 décembre 2011

Règlement n° 2011-226 (suite)

(Signé) Serge Lévesque, maire

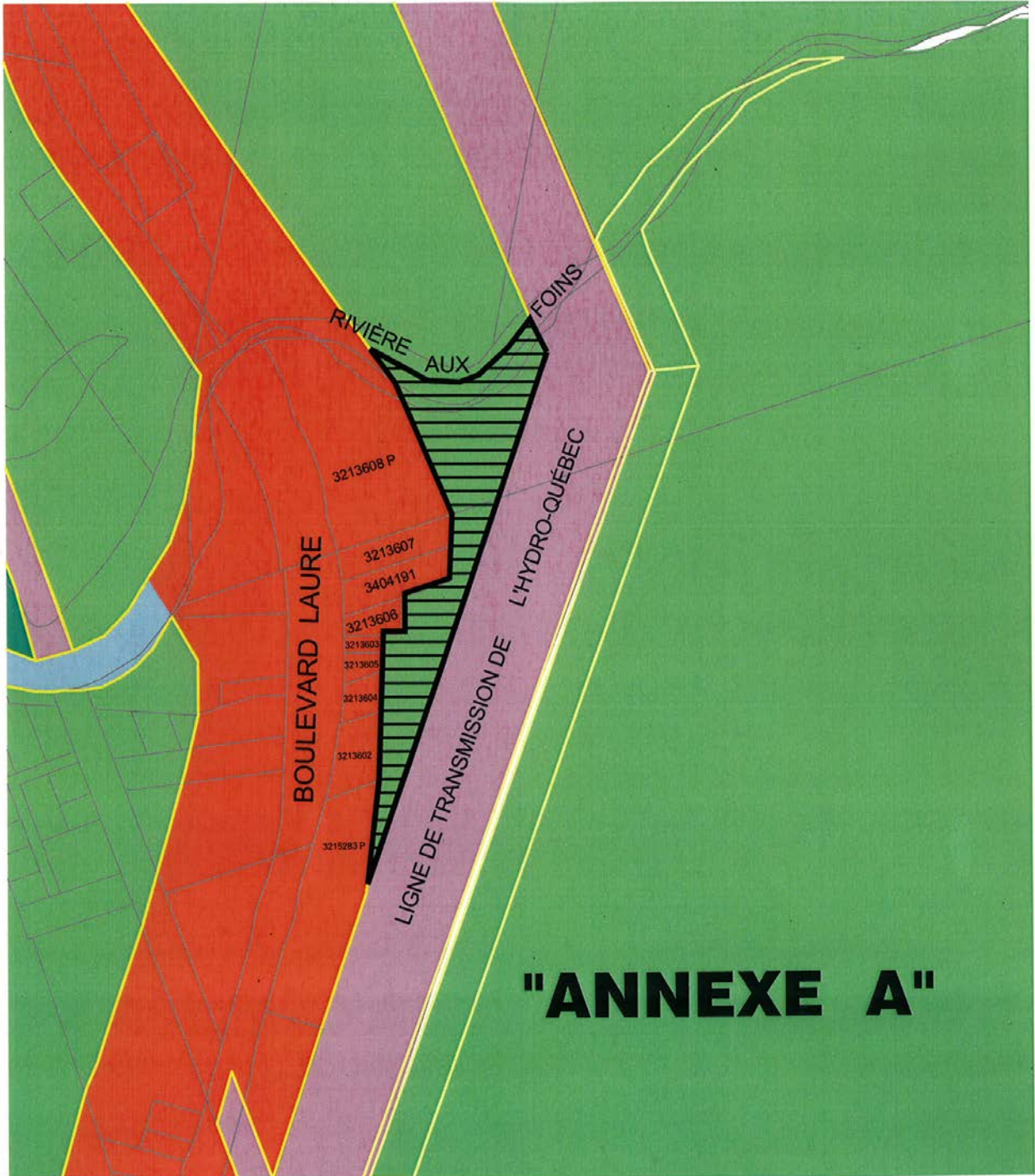
(Signé) Valérie Haince, greffière

VRAIE COPIE CONFORME

Greffière

ANNEXE A

PLAN



ANNEXE B

PLAN D'AFFECTATION DU SOL

